INFORMATIONS RELATIVES au PROTOCOLE

du BAC EPS au Lycée Jean VILAR.

Année Scolaire 2019 / 2020.

L'EPS est une discipline figurant au premier groupe des épreuves du baccalauréat, coefficient 2.

Il s'agit donc d'une **épreuve obligatoire**. Les élèves sont évalués en contrôle continu (CCF), sur trois activités sportives.

L'année scolaire se découpe en trois périodes, chacune finalisée par une évaluation des élèves.

La note au BAC correspond à la moyenne des trois notes obtenues dans chacune des activités.

1. Organisation des enseignements :

Les périodes d'enseignement définies par le rectorat sont les suivantes :

Cycle 1 : du lundi 02 septembre 2019 au vendredi 22 novembre 2019.

Cycle 2 : du lundi 25 novembre 2019 au vendredi 07 février 2020.

Cycle 3 : du lundi 24 février 2020 au vendredi 08 mai 2020.

2. Organisation des évaluations :

Deux professeurs, le responsable du groupe et un co-évaluateur, assurent l'évaluation des élèves selon un référentiel national : ce référentiel est disponible sur le site du lycée. Les enseignants sont tenus au secret de la notation qui constitue un facteur d'équité. Les notes sont examinées en commission d'harmonisation au niveau académique au mois de Juin.

La note attribuée à la fin du trimestre et la note au baccalauréat peuvent différer dans la mesure où certains critères d'évaluation peuvent ne pas être pris en compte dans l'une ou l'autre évaluation.

*Les périodes d'évaluation sont les suivantes :*

Cycle 1 : les semaines du 11 novembre et du 18 novembre 2019.

Cycle 2 : les semaines du 27 janvier et du 03 février 2020.

Cycle 3 : les semaines du 27 avril et du 04 mai 2020.

Les élèves recevront, pour chaque période, une convocation.

Une session d'évaluation différée sera organisée le 18 mai 2020. Elle concerne les élèves qui, pour cas de force majeure, n'auront pas pu être évalués à la date prévue.Un justificatif officiel devra être fourni.

Nous invitons les parents et les élèves à éviter toutes convocations pour le permis, le code ou la journée d'appel pendant les périodes d'évaluation indiquées ci-dessus.

3. Absences – Inaptitudes partielles – Inaptitudes totales :

**Toute absence à une épreuve du BAC doit être justifiée dans la semaine par un certificat médical remis en main propre au professeur responsable de l'enseignement.**

**En cas d'absence injustifiée, la note zéro sera attribuée à cette épreuve.**

Sur présentation d'un certificat médical rempli par le médecin traitant et précisant le degré d'inaptitude pour une activité ou un groupe d'activités, une adaptation d'un menu peut être proposée.

En cas d'interdiction de toute pratique, il faut impérativement suivre le protocole suivant :

\* certificat de dispense pour l'année scolaire 2019 / 2020 : à remettre dès le début d'année au professeur d' EPS.

Une fois validé, ce certificat permettra de neutraliser le coefficient de l'épreuve.

Un certificat médical type est joint à ce document.

4. Une aide pour le BAC :

Dans le cadre de l’Association Sportive, le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, il est possible pour tous les élèves de terminale de venir se perfectionner :

* obtenir de nouveaux conseils.
* augmenter le temps de pratique.
* diversifier les oppositions.
* …....

Pour des raisons de responsabilité, il est nécessaire d'adhérer à l’AS (15 euros) : possibilité d’utiliser la somme attribuée sur la carte jeune spécifiquement pour l'adhésion à l' UNSS.

Monsieur Le Proviseur. Les enseignants d' EPS.